

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 8 avril 2022

CJ-AV(2022)04

Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV)

**1^{ère} réunion
6-8 avril 2022**

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G03 et par vidéoconférence

RAPPORT DE REUNION

**Site internet du CDCJ : www.coe.int/cj-av
Adresse électronique du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int**

1-2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) tient sa première réunion dans un format hybride (en présentiel et en ligne) du 6 au 8 avril 2022 sous la présidence de M. Christoph Henrichs (Allemagne), qui souhaite la bienvenue aux participants.

2. La réunion est ouverte par M. Daniele Cangemi, Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération Juridique, Direction Générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit.

3. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

3. Tour de table

4. Le Comité prend note des présentations des membres du CJ-AV, des participants et des observateurs ayant assisté à la réunion, ainsi que de leurs expérience et expertise professionnelles.

4. Déclaration du Président et du Secrétariat

5. Le CJ-AV prend note des informations fournies oralement par le Président et le Secrétariat. Le Président énonce les objectifs du travail du Comité et les buts de cette première réunion, tandis que le Secrétariat présente le mandat du CJ-AV et celui de son comité directeur, le Comité européen de la coopération juridique (CDCJ), et leurs rôles et tâches respectifs, et attire l'attention sur la [Résolution CM/Res\(2021\)3](#) qui régit les comités intergouvernementaux et leurs organes subordonnés, y compris leurs méthodes de travail. Le Secrétariat fournit également des informations sur le processus d'élection de la Vice-présidence et sur le rôle attendu du/de la Rapporteur-e pour l'égalité de genre (GER).

5. Aperçu des questions clés concernant l'indépendance et l'exercice en toute sécurité de la profession d'avocat et des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et au niveau international

6. Le Comité entend la présentation par M. Jeremy McBride, le Consultant du CJ-AV, des questions clés couvertes par [l'étude sur la faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen sur la profession d'avocat](#), préparée sous l'égide du CDCJ et adoptée en 2021, notamment celles concernant l'indépendance et l'exercice en toute sécurité de la profession d'avocat et les instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et au niveau international, qui servent de toile de fond à la discussion du futur instrument juridique lui-même (voir points 6 et 7 ci-dessous).

6. Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue (livrable du CJ-AV)

7. Sur la base des premières propositions figurant dans le document CJ-AV(2022)01 (*restreint*), le Comité tient un échange de vues afin d'identifier les possibles champ d'application et questions à couvrir par le futur instrument visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit de pratiquer la profession sans préjudice ni retenue.

8. Le Comité convient d'examiner toutes les questions couvertes dans l'ébauche préliminaire, qui avaient été énumérées dans l'étude de faisabilité, gardant également à l'esprit le cadre du mandat. La pertinence de chaque question est examinée sous l'angle de leur importance pour la protection de la profession d'avocat et le droit de pratiquer la

profession sans préjudice ni retenue. La discussion permet d'établir un lien clair entre la sécurité individuelle d'un avocat et le soutien institutionnel des Barreaux, et en particulier comment l'indépendance institutionnelle des Barreaux, y compris les procédures disciplinaires, peuvent avoir un impact sur la situation individuelle des avocats et leur possibilité d'exercer leurs obligations professionnelles sans ingérence. Le CJ-AV convient également que la discussion des questions institutionnelles devrait se concentrer sur les grands principes fondamentaux qu'il est nécessaire de respecter, sans préjudice de la souveraineté des États sur ces questions et en respectant la diversité des structures organisationnelles existantes dans les États membres.

9. Le CJ-AV convient d'examiner plus en profondeur les questions suivantes lors de sa prochaine réunion : définition de l'avocat, association professionnelle, admission, activités professionnelles, protection, droits professionnels, liberté d'expression, liberté d'association, formation, juridiction, discipline. Le Comité discute des possibles questions susceptibles d'être abordées sous chacun des points, qui devraient être couvertes dans un projet de texte à préparer pour plus ample examen et discussion lors de sa prochaine réunion, et convient qu'une sorte de hiérarchisation de ces questions devrait être établie.

10. Le CJ-AV convient que la conception du mécanisme de mise en œuvre serait d'une grande importance pour le futur instrument juridique. Par conséquent, il demande au Secrétariat de fournir un aperçu des mécanismes de mise en œuvre des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et convient de reprendre les discussions à ce sujet lors de ses prochaines réunions.

7. Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue : les avantages et les inconvénients d'un instrument juridique contraignant et non contraignant

11. Le Comité tient un échange des vues sur les avantages et les inconvénients d'un nouvel instrument juridique selon sa nature (contraignante ou non), notamment sur la base du chapitre 4 de l'étude de faisabilité sur la profession d'avocat susmentionnée. Tous les représentants des États membres ayant pris la parole, sauf deux, expriment un soutien clair et ferme à un instrument juridique contraignant, soulignant la valeur ajoutée qu'une Convention peut avoir en termes d'autorité et pour faire davantage respecter les droits de l'homme et l'État de droit dans tous les États membres. Il est également souligné qu'une Convention est susceptible de mieux protéger les avocats, même dans les pays où cette protection est satisfaisante, contre les risques d'un futur affaiblissement de cette protection. Une telle convention, qui pourrait être ouverte à des États non-membres, démontrerait la volonté du Conseil de l'Europe et de ses États membres d'être un chef de file au niveau mondial en traitant d'une question d'une telle importance. Parmi les représentants des deux États membres ayant indiqué une préférence pour un instrument juridique non contraignant, l'un se dit prêt à se joindre au large consensus en faveur de l'élaboration d'une Convention. Tous les observateurs présents soutiennent largement l'élaboration d'une convention, à la lumière des lacunes juridiques et des préoccupations identifiées par la profession juridique.

12. En ce qui concerne les risques éventuels de non-ratification, il est noté que la simple existence d'une nouvelle norme juridique contraignante peut constituer une référence importante et en tant que tel une avancée par rapport aux normes existantes, et que le processus d'élaboration devrait viser le consensus sur son contenu, afin de limiter ces risques. Il est également observé que la Convention peut être assortie d'autres instruments non contraignants couvrant des aspects spécifiques qui ne pourraient être traités par un instrument contraignant. Il est noté que certaines Conventions du Conseil de l'Europe se composent d'une combinaison de dispositions fondamentales et de dispositions « facultatives ». A cet égard, le Président demande au Secrétariat de fournir un aperçu des conventions qui

prévoient des telles dispositions souples.

13. A l'issue de l'échange, le Comité convient de proposer au CDCJ d'envisager d'élaborer une convention, en tenant compte des lacunes de la Recommandation existante et de son application inégale, ainsi que de la valeur ajoutée de la protection offerte par un instrument juridiquement contraignant avec les moyens de sa mise en œuvre. Le Président conclut que cette proposition sera soumise au CDCJ afin de recueillir son avis et permettre au CJ-AV de progresser lors de sa deuxième réunion.

8. Élections (Vice-président) et nominations (Rapporteur)

14. Suite à l'appel à expression d'intérêt lancé avant la réunion, le Secrétariat a reçu une candidature pour la fonction de Vice-président, M. Valentyn Gvozdiy (Ukraine). Le CJ-AV élit M. Gvozdiy pour un mandat d'un an (soit jusqu'en avril 2023), renouvelable une fois. En l'absence de candidatures reçues pour le poste de Rapporteur-e pour l'égalité de genre, le Comité convient de reporter la nomination à sa prochaine réunion.

9. Informations sur les activités en cours et prévues dans d'autres enceintes étant pertinentes pour les travaux du CJ-AV

15. Le CJ-AV prend note des travaux et initiatives en cours dans d'autres organisations et enceintes pertinentes pour les travaux du Comité et pour l'élaboration d'un nouvel instrument juridique, ainsi que du projet de coopération¹ du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat avait déjà partagé les informations qui lui avaient été fournies précédemment. Celles-ci seront examinées et prises en compte plus avant lors des prochaines réunions, ainsi que lors de l'élaboration du nouvel instrument juridique, afin d'assurer la complémentarité et d'éviter les chevauchements.

10. Divers

16. Aucune.

11. Date et lieu de la prochaine réunion

17. Le CJ-AV tiendra ses prochaines réunions les 11-13 juillet et 2-4 novembre 2022. Le Comité prend note que si la deuxième réunion se tiendra en principe en présentiel à Strasbourg, le format de la troisième réunion sera confirmé ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en France.

12. Approbation du rapport de réunion

18. Le Comité approuve le rapport de réunion (CJ-AV(2022)04).

¹ [Projet régional - Renforcement de la profession d'avocat conformément aux normes européennes dans les pays du partenariat oriental](#) (en anglais uniquement)

ANNEXE I
ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de la réunion
2.	Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3.	Tour de table
4.	Déclaration du Président et du Secrétariat
5.	Aperçu des questions clés concernant l'indépendance et l'exercice en toute sécurité de la profession d'avocat et des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et au niveau international
6.	Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue (<i>livrable du CJ-AV</i>)
7.	Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue : les avantages et les inconvénients d'un instrument juridique contraignant et non contraignant
8.	Élections (Vice-président) et nominations (Rapporteur)
9.	Informations sur les activités en cours et prévues dans d'autres enceintes étant pertinentes pour les travaux du CJ-AV
10.	Divers
11.	Date et lieu de la prochaine réunion
12.	Approbation du rapport de réunion

ANNEXE II
PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

AUSTRIA / AUTRICHE	Dr Marcella PRUNBAUER GLASER Lawyer Prunbauer Rechtsanwälte	Online / <i>En ligne</i>
CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE	Mr/M. Ondřej RICHTER Senior Ministerial Counselor Legislative Department Ministry of Justice	In person / <i>En personne</i>
DENMARK / DANEMARK	Mr/M. Nicolai PII Legal director, Attorney The Danish Bar and Law Society	Online / <i>En ligne</i>
FRANCE	Mr/M. Gilles ACCOMANDO Directeur de l'Ecole de Formation des Barreaux (EFB) du ressort de la cour d'appel de Paris	In person / <i>En personne</i>
GERMANY / ALLEMAGNE	Mr/M. Christoph HENRICHS Head of Section "International Law, Law of International Organisations" Federal Ministry of Justice	In person / <i>En personne</i>
IRELAND / IRLANDE	Ms/Mme Claire LOFTUS Sollicitor	Apologised / <i>Excusée</i>
LITHUANIA / LITUANIE	Ms/Mme Vaida RUDENAITE Senior adviser Legal Services Policy Group Ministry of Justice	In person / <i>En personne</i>
LUXEMBOURG	Ms/Mme Valérie DUPONG Avocate Etude Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira Bâtonnière de l'Ordre des avocats	Online / <i>En ligne</i>
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Mr/M. Jacques WIJNEN Senior Policy Advisor Judicial System Department Ministry of Justice and Security	In person / <i>En personne</i>
PORTUGAL	Mr/M. Joao PERRY DA CAMARA Partner / Lawyer / Arbitrator Law Firm - Rogério Alves & Associados - Sociedade de Advogados, R.L	Online / <i>En ligne</i>
SPAIN / ESPAGNE	Mr/M. Alfredo IRUJO ANDUEZA Lawyer, Law office in Pamplona Professor of Master in Law, Public University of Navarre Chair of Council of Navarre	Online / <i>En ligne</i>
SWITZERLAND / SUISSE	Mr/M. François BOHNET Avocat et Associé - KGG Avocats au barreau et notaires Professeur à l'Université de Neuchâtel Directeur de l'Académie suisse de la magistrature	Online / <i>En ligne</i>
TURKEY / TURQUIE	Mr/M. Halid Haki BARUT Head of Department General Directorate for Civil Affairs Ministry of Justice	Online / <i>En ligne</i>
UKRAINE	Mr/M. Valentyn GVOZDIY Vice-president of the Ukrainian National Bar Association Managing partner / International Law Firm GOLAW	In person / <i>En personne</i>

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Mr/M. Tony FISHER Partner Fisher Jones Greenwood LLP - Solicitors	In person / <i>En personne</i>
-------------------------------------	--	-----------------------------------

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	Mr/M. Bayram ORUJOV Head of Office Azerbaijani Bar Association	Online / <i>En ligne</i>
	Mr/M. Farhad NAJFOV Councillor to the Chairman Azerbaijani Bar Association	Online / <i>En ligne</i>
	Mr/M. Allahveran ORUJLU Member Azerbaijani Bar Association	In person / <i>En personne</i>
FRANCE	Ms/Mme Marie DUGRE Magistrate Cheffe du bureau de l'Europe et des questions institutionnelles Ministère de la Justice	In person / <i>En personne</i>
GEORGIA / GÉORGIE	Mr/M. Vakhtang KACHIBAIA Senior Specialist Analytical Department Ministry of Justice	In person / <i>En personne</i>
IRELAND / IRLANDE	Mr/M. Fiachra BYRNE Justice Attaché / Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe	In person / <i>En personne</i>
LUXEMBOURG	Mr/M. Tom HANSEN Attaché - Direction chargée des relations avec l'Administration judiciaire et les professions du droit Délégué du Gouvernement auprès des juridictions administratives Ministère de la Justice	Online / <i>En ligne</i>
REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA	Mr/M Alexander ȚURCAN Interim Dean of the Bar Association of the Chisinau Court of Appeal Member of the Council of the Bar Association	Online / <i>En ligne</i>
	Ms/Mme Angela POPIL Member of the Council of the Bar Association	Online / <i>En ligne</i>
ROMANIA / ROUMANIE	Ms/Mme Madalina Paula MANOLACHE Director European Affairs and Human Rights Department Ministry of Justice	Online / <i>En ligne</i>

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	Mr/M. Adrien RAIF-MEYER Senior Lawyer	In person / <i>En personne</i>
---	---	-----------------------------------

OBSERVERS / OBSERVATEURS

AVOCATS SANS FRONTIÈRES	Mr/M. Christophe VINCENT Chargé de projets	Online / <i>En ligne</i>
COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPEENS (CCBE)	Mr/M. Laurent PETTITI Avocat au Barreau de Paris Président de la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles Président du Groupe de travail « Convention européenne » du CCBE Mr/M. Nathan ROOSBEEK Legal Adviser	In person / <i>En personne</i> Online / <i>En ligne</i>
EUROPEAN BARS FEDERATION / FEDERATION DES BARREAUX D'EUROPE (FBE)	Ms/Mme Dominique ATTIAS Avocate Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe Mr/M. Philippe LOEW Secrétaire des Commissions de la FBE Ordre des Avocats de Strasbourg Avocat associé fondateur du cabinet TALARIS Avocats	Online / <i>En ligne</i> Online / <i>En ligne</i>
EUROPEAN ASSOCIATION OF LAWYERS (EAL) / ASSOCIATION EUROPÉENNE DES AVOCATS (AEA)	Ms/Mme Maria ŚLAŻAK Attorney of Law President of the European Association of Lawyers (AEA-EAL)	Online / <i>En ligne</i>
EUROPEAN CRIMINAL BAR ASSOCIATION (ECBA)	Mr/M. Vincent ASSELINEAU Chair of the European Criminal Bar Association	In person / <i>En personne</i>
INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION (IBA) & HUMAN RIGHTS INSTITUTE (IBAHRI)	Ms/Mme Eleonora SCALA Dr Ewelina OCHAB IBAHRI Program Lawyer	Online / <i>En ligne</i> Online / <i>En ligne</i>
INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (ICJ) / COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ)	Ms/Mme Roisin PILLAY Director of the ICJ Europe and Central Asia Programme	Online / <i>En ligne</i>
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LAWYERS / UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA)	Mr/M. Georges-Albert DAL Président du Comité de réflexion de l'UIA sur les règles professionnelles	Online / <i>En ligne</i>
“LAWYERS FOR LAWYERS” FOUNDATION / FONDATION « LAWYERS FOR LAWYERS »	Ms/Mme Judith LICHTENBERG Board member Ms/Mme Sophie DE GRAAF Executive Director	In person / <i>En personne</i> Online / <i>En ligne</i>

INTERNATIONAL OBSERVATORY OF ENDANGERED LAWYERS / OBSERVATOIRE INTERNATIONALE DES AVOCATS EN DANGER (OIAD)	Mr/M. Massimo AUDISIO Lawyer – Founding and Managing Partner Law Firm Audisio et Associati	In person / <i>En personne</i>
---	---	-----------------------------------

COUNCIL OF EUROPE EXPERT / EXPERT DU CONSEIL DE L'EUROPE

CONSULTANT OF CJ-AV / CONSULTANT DU CJ-AV	Mr/M. Jeremy McBRIDE Barrister Monckton Chambers United Kingdom	In person / <i>En personne</i>
--	---	-----------------------------------

SECRETARIAT / SECRETARIAT**DGI - DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT**

HUMAN RIGHTS, JUSTICE AND LEGAL CO-OPERATION STANDARD SETTING ACTIVITIES DEPARTMENT / SERVICE DES ACTIVITÉS NORMATIVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME, JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE LEGAL CO-OPERATION DIVISION / DIVISION DE LA COOPÉRATION JURIDIQUE	Mr/M. Nicola-Daniel CANGEMI Head of Department / <i>Chef de service</i> Tel: +33 3 88 41 22 24 E-mail: nicola-daniel.cangemi@coe.int
	Ms/Mme Livia STOICA BECHT Head of Division / <i>Cheffe de la Division</i> Secretary to the CDCJ / <i>Secrétaire du CDCJ</i> Tel: +33 3 90 21 42 60 E-mail: livia.stoica@coe.int
	Ms/Mme Sophio GELASHVILI Head of Legal Co-operation Unit / <i>Cheffe de l'Unité de coopération juridique</i> <i>Co-Secretary to CDCJ / Co-secrétaire du CDCJ</i> <i>Secretary to CJ-AV / Secrétaire du CJ-AV</i> Tel: +33 3 88 41 31 80 E-mail: sophio.gelashvili@coe.int
	Ms/Mme Catherine GALLAIS Specialised administrative assistant / <i>Assistante administrative spécialisée</i> Tel : +33 3 88 41 22 21 Email : catherine.gallais@coe.int
	Mr/M. Eishan ORUJOV Program adviser / <i>Conseiller de programme</i> Tel : +33 3 90 21 57 81 Email : elshan.orujov@coe.int
	Ms/Mme Emilija DEOLSKA Assistant / <i>Assistante</i> Tel: +33 3 90 21 43 47 E-mail: emilija.deolska@coe.int
	Ms/Mme Joan STAFFORD Assistant / <i>Assistante</i> Tel: +33 3 88 41 32 72 E-mail: joan.stafford@coe.int
	Ms/Mme Alexandra ZURBACH Trainee / <i>Stagiaire</i> Email: alexandra.zurbach@coe.int

CO-OPERATION PROGRAMMES / PROGRAMMES DE COOPERATION UKRAINE, REPUBLIC OF MOLDOVA AND ARMENIA UNIT / UNITE <i>UKRAINE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA ET ARMENIE</i>	Mr/M. Karen KARAPETYAN Project officer / <i>Agent de projet</i> Regional project "Strengthening the profession of lawyer in line with European standards" / <i>Projet régional – "Renforcement de la profession d'avocat conformément aux normes européennes"</i> Tel: +374 10 546 322 Email: karen.karapetyan@coe.int
--	--

INTERPRETERS / INTERPRETES	Ms/Mme Remy JAIN Mr/M. Didier JUNGLING
-----------------------------------	---